

## **MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE RELATIVE A LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE AU NIVEAU DU SEUIL DE L'ANCIEN MOULIN DE CARANDA A CIERGES (02)**

**AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DECLARATION D'INTERET GENERAL**

**NOTE COMPLEMENTAIRE AU DOSSIER REGLEMENTAIRE**



**Août 2020**

**E190912**

**Maitrise d'œuvre partielle relative à la  
restauration de la continuité écologique  
au niveau du seuil de l'ancien moulin de  
Caranda à Cierges (02)**

*Phase 2 : Dossier réglementaire  
Autorisation environnementale et DIG*

**Note complémentaire au dossier réglementaire**



Arnières sur Iton, le 12 août 2020

**Maître d'Ouvrage**

Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant  
de l'Ourcq amont

Siège : Mairie – 02210 Oulchy-le-Chateau

Secrétariat : 10, rue du Bon Puits 02000 Chivy-les-  
Etoouvelles

**Assistant à maître d'ouvrage**

Service technique de l'Union des syndicats  
d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques

10, rue du Bon Puits – Chivy-les-Etoouvelles

Tél : 03.23.20.36.74

**Interlocuteurs**

Jonathan LARGET

Animateur CATER

[j.larget@griv.fr](mailto:j.larget@griv.fr)

Tél. : 03 23 20 36 74

Audrey FABRY

SIGBV Ourcq amont

Mail : [sigbv-ourcq-amont@orange.fr](mailto:sigbv-ourcq-amont@orange.fr)

Tél. : 06 32 63 61 59

**Campagne de terrain**

20 février 2018 : CCZ, AF et AT

**Auteurs**

Arnaud FLIPPE

Irène BOUCHER

N° étude : E190912

**Documents rendus**

Avril 2020 : version numérique du Dossier réglementaire

Août 2020 : note complémentaire au dossier  
réglementaire

**Mots clés**

MOE, moulin, restauration continuité écologique,  
inondation, érosion, étude, Caranda, Cierges, Ru du  
Coupé, Ourcq, Autorisation Environnementale, DIG

**Rédaction rapport**

Arnaud FLIPPE

**Cartographie et plans**

Nacer ZADRI

**Visa contrôle**

Serge SALVAN

**Visa qualité**

Irène BOUCHER

**Visa contrôle général**

Christian COZILIS

# REPONSES AUX DEMANDES DE COMPLEMENTS

## 1.1. PROCEDURE DE MISE EN EAU DU NOUVEAU LIT

Des batardeaux seront installés devant la prise pour la réalisation de l'entrée du nouveau lit. Une fois réalisée, le nouveau lit sera mis en eau de manière progressive au moyen de l'enlèvement progressif des batardeaux ou la mise en place d'une vannette au sein des batardeaux.

A noter que le débit du Ru du Coupé est très faible en période estivale. La durée de mise en eau du nouveau lit dépendra du débit du ruisseau lors de cette phase du chantier : plus le débit sera élevé plus la mise en eau s'étalera dans le temps.

Un filtre MES sera mis en place en aval du lit pour éviter le départ des particules fines.

## 1.2. PROTECTION DU REJET DE LA BUSE

La buse d'évacuation permettra d'évacuer les eaux drainées et les eaux pluviales de l'ancien canal de décharge vers le Ru du Coupé. Au droit de la prise d'eau et de l'exutoire, des protections en enrochements 0,5-1T seront installés. Ces dernières permettront d'habiller le rejet, d'éviter les affouillements au droit de la buse et l'érosion de la berge. En exutoire, les blocs seront ancrés à 30 cm sous le fond du lit mineur.

La partie aval de la buse est présentée sur le profil en long ci-dessous.

